

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale	M-Bond Curing Agent – Type 10
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Adhésifs. Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Rien d'autre que ce qui précède.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW Royaume-Uni +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures) Toutes les langues européennes officielles.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1; H314 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 Repr. 1; H360Df Lact; H362 STOT RE 2; H372 Aquatic Chronic 3; H412
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Contient: Pictogramme(s) de Danger	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Bond Curing Agent – Type 10 Triethylenetetramine, 2-(2-Aminoethylamino)ethanol, 2-Piperazin-1-ylethylamine et 3,6,9-Triazaundecamethylenediamine. 
	Mention(s) d'Avertissement	DANGER
	Mention(s) de Danger	H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H360Df: Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

Conseil(s) de Prudence

répétées ou d'une exposition prolongée.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Triethylenetetramine	< 100	112-24-3	203-950-6	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412
2-(2-Aminoethylamino)ethanol	< 1.6	111-41-1	203-867-5	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (SCL ≥ 5%) Repr. 1B; H360Df Lact.; H362
2-Piperazin-1-ylethylamine	< 1.3	140-31-8	205-411-0	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361 STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 3; H412
3,6,9-Triazaundecamethylenediamine	< 1.1	112-57-2	203-986-2	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411

2,2'-Iminodiethylamine	< 0.6	111-40-0	203-865-4	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335
------------------------	-------	----------	-----------	--	---

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Continuer l'irrigation jusqu'à l'arrivée du médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Continuer l'irrigation jusqu'à l'arrivée du médecin. Un traitement auprès d'un ophtalmologue dû à une brûlure caustique éventuelle des yeux peut s'avérer nécessaire.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Continuer l'irrigation jusqu'à l'arrivée du médecin. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par contact avec la peau. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin:

Traiter symptomatiquement

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Réagit avec les métaux en libérant des hydrogènes. Les produits de réaction peuvent inclure cyanure d'hydrogène. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. Peut réagir avec certains métaux comme l'aluminium, le magnésium et le zinc, occasionnant la formation d'oxydes phosphoreux.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
- 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Neutraliser soigneusement les restes de matières, puis laver à grande eau. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux
- 6.4 **Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
 Température de stockage: Ambiante. 5 - 25°C
 Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.
 Matières incompatibles: Cuivre, Aluminium, ou Laiton
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant) et Acides. Peut être corrosif pour les métaux. (Aluminium, Cuivre et Zinc).

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 **Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 **Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
2,2'-Iminodí(éthylamine)	111-40-0	1	4.3	-	-	INRS (ED 984), Sk

Source: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984), Sk - Peut être absorbé à travers la peau.

- 8.1.2 **Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 **PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (NE374). Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374. Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Des gants en néoprène ou en caoutchouc sont recommandés. Recommandés: Polychloroprène - CR (Épaisseur minimale; 0.5mm), Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale; 0.4mm)

Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Jaune Liquide coloré.
Odeur	D'Amine Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	277°C
Point d'éclair	148°C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	2.83 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1 @ 185°C Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): >6.4 @ 185°C
Pression de vapeur	<1 kPa at 20°C
Densité de vapeur	5 (Air = 1)
Densité relative	0.98 g/cm ³ (H2O = 1)
Solubilité(s)	100% (De l'eau)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.

2-Piperazine-1-ethylamine:
 3,6,9-Triazaundecamethylenediamine:
 2,2'-Iminodiethylamine:
Mutagenicité sur les cellules germinales

(AEEA) 2-(2-Aminoethylamino)ethanol:
 2-Piperazine-1-ethylamine:
 2,2'-Iminodiethylamine:

Cancérogénicité

2,2'-Iminodiethylamine:

Toxicité pour la reproduction

(AEEA) 2-(2-Aminoethylamino)ethanol:

2-Piperazine-1-ethylamine:
 2,2'-Iminodiethylamine:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

(AEEA) 2-(2-Aminoethylamino)ethanol:
 3,6,9-Triazaundecamethylenediamine:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

2-Piperazine-1-ethylamine:

Danger par aspiration

Sensibilisation (cochon d'Inde) - positif (OECD 406)
 Classification harmonisée
 Sensibilisation (souris) - Positif (OECD 429)
 Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Résultat du test: Négatif (OECD 471)
 Résultat du test: Négatif. (OECD 471)
 Sommaire des paramètres d'inscription auprès de l'ECHA: Les résultats d'études in vitro et in vivo indiquent que le produit n'est pas génotoxique et ne peut être classé dans le SGH.
 Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Sommaire des paramètres d'inscription auprès de l'ECHA: Non cancérigène par voie cutanée et non classifiable selon le SGH.
 Repr. 1; Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
 Lact; Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 Résultat du test: NOAEL 250 mg/kg p.c. /jour (OECD 421)
 Résultat du test: NOAEL 50 mg/kg p.c. /jour (OECD 414)
 NOAEL 75 mg/kg p.c. /jour (OECD 414)
 Sommaire des paramètres d'inscription auprès de l'ECHA: Il n'est pas proposé de le classer pour le moment afin que les recherches supplémentaires puissent être envisagées.
 Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Classification harmonisée
 Classification harmonisée
 STOT RE 2; Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 NOAEL (Orale) 2000 mg/l (OECD 422)
 NOEC (Inhalation) 0.2 mg/m³ (OECD 413)
 Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Autres informations

Rien de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Aquatic Chronic 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Estimation Mélange CL50 > 10 à ≤ 100 mg/l (Poissons) CE50 (Daphnia magna) 31.1 mg/l (48 heures) (Unnamed, 1989) CE50 (Daphnia magna) 58 mg/l (48 heures) (OECD 202) Pas de données. Classification harmonisée
12.2 Persistance et dégradabilité	Une partie des composants sont peu biodégradables. Non facilement biodégradable. (OECD 301 D) Sommaire des paramètres d'inscription auprès de l'ECHA: Peu ou pas de biodégradation a été observée (OECD 301 F)
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas de données. Classification harmonisée Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation. La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas de données. Classification harmonisée Le produit devrait être très mobile dans le sol. Soluble dans l'eau. La substance devrait être très mobile dans le sol. La substance est supposée avoir une faible mobilité dans le sol.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas de données. Classification harmonisée Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Rien de connu.

Révision: 3.0 Date: 23 Août 2018

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1	Numéro ONU	UN 2259	UN 2259
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	TRIETHYLENETHETRAMINE	TRIETHYLENETHETRAMINE
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8	8
14.4	Groupe d'emballage	II	
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable	

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Annexe XVII (Restrictions)	(AEEA) 2-(2-Aminoethylamino)ethanol: Entrée 30: Restriction de l'approvisionnement des substances et mélanges au grand public, si classés comme Repr. 1A ou 1B
15.1.2	Règlements nationaux Allemagne	Classe de danger pour l'eau 2
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Nouveau format de la réglementation SDS 2015/830, toutes les sections ont été mises à jour pour inclure de nouvelles informations. Veuillez examiner les FDS avec précaution.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS)

Classification(s) harmonisée(s) pour Triéthylentétramine (N° CAS 112-24-3), (AEEA) 2-(2-Aminoethylamino)ethanol (N° CAS 111-41-1), 2-Piperazin-1-ylethylamine (N° CAS 140-31-8), 3,6,9-Triazaundecaméthylènediamine (N° CAS 112-57-2), 2,2'-Iminodiéthylamine (N° CAS 111-40-0) et Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2-Piperazin-1-ylethylamine (N° CAS 140-31-8), 2,2'-Iminodiéthylamine (N° CAS 111-40-0).

Références bibliographiques:

- Gigiena i Sanitariya., (V/O Mezhdunarodnaya Kniga, 113095 Moscow, USSR) V.1- 1936- 51(10),66,1986
- Journal of Industrial Hygiene and Toxicology. (Cambridge, MA) V.18-31, 1936-49. For publisher information, see AEHLAU. 31,60,1949
- Smyth, H.F. et al, 1962, Am Ind Hyg Assoc J, vol 23 ; p. 95
- Magnusson B., Kligman A.M., cited in: Identification of contact Allergens, Ch.C. thomas Publisher, Springfield, Ill., 1970

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
--

Procédure de classification

Acute Tox. 4; H312	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETA)
Skin Corr. 1; H314	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Dam. 1; H318	Calcul du seuil
Repr. 1; H360Df	Calcul du seuil
Lact; H362	Calcul du seuil
STOT RE 2; H372	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée
 DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)
 PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
 SCL: Limite de concentration spécifique
 NOEC: concentration sans effet observé

STEL: Limite d'exposition (15 min)
 PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)
 vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable
 NOAEL: dose sans effet nocif observé

Classification des dangers / Code de classification:

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4
 Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3
 Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4
 Skin Corr. 1; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1
 Skin Corr. 1B; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B
 Skin Sens. 1; La peau Sensibilisation, Catégorie 1
 Skin Sens. 1B; La peau Sensibilisation, Catégorie 1B
 Eye Dam. 1; Catégorie Lésions oculaires 1
 Acute Tox. 1; Toxicité aiguë, Catégorie 1
 STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3
 Repr. 1B; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
 Repr. 2; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
 Lact; Toxicité pour la reproduction, Catégorie supplémentaire, Effets sur ou via l'allaitement
 STOT RE 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
 STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
 Aquatic Chronic 2; Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3; Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H311: Toxique par contact cutané.
 H312: Nocif par contact cutané.
 H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318: Provoque des lésions oculaires graves.
 H330: Mortel par inhalation.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H360Df: Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.